



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2023

PROCES-VERBAL

Conformément à l'Article L.2121 alinéa 25 du CGCT

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 25 octobre

Le Conseil Municipal de la commune d'Angicourt, dument convoqué par Monsieur Le Maire, en date du 21 octobre 2023, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur DELAGRANGE Michel, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

**Présents :**

Monsieur DELAGRANGE Michel, Maire

Mmes, ALDEBERT Dominique, ALVES-TEIXEIRA Florence, PILLON-CARRARA Marie Laurence,

Mrs, BONNEAU Alain, FREMONT Jean-Pierre, LECLERCQ Aimé, RUHAUT Laurent, WALBECQ Jessie

**Absents (e) excusés (e) :**

Mmes BERENGER Coralie, GENAUX Fanny, LAMY Catherine,

**Absents(e) non excusés(e) :**

Mrs DEOM Frédéric, DELHOMMEAU Jean-Marc, Mme RICHARD Valérie,

**Pouvoirs :**

Mme BERENGER Coralie (pouvoir à FREMONT Jean-Pierre), Mme GENAUX Fanny (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), Mme LAMY Catherine (pouvoir à M RUHAUT Laurent)

Formant la majorité des membres en exercice.

Le PV de la séance du Conseil Municipal du 12 juillet 2023 a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Secrétaire de séance :** M BONNEAU Alain

Objet	Rapporteur	Délibération du Conseil Municipal
Rapport d'activité SMDO Année 2022  <i>Délibération 2023-33</i>	Le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme BERENGER Coralie (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre), Mme GENAUX Fanny (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), Mme LAMY Catherine (pouvoir à M RUHAUT Laurent)  • <b>Prend acte du rapport d'activité SMDO Année 2022</b>
Bail commercial A LA BONNE HEURE  <i>Délibération 2023-34</i>	Le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme BERENGER Coralie (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre), Mme GENAUX Fanny (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), Mme LAMY Catherine (pouvoir à M RUHAUT Laurent)  <b>APPROUVE</b>  • <b>La proposition de bail commercial A LA BONNE HEURE AUTORISE</b>  • <b>M Le Maire à signer tout document s'y afférent</b>
Annule et remplace la délibération 2020/19 relatif au décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 RH  <i>Délibération 2023-35</i>	Le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme BERENGER Coralie (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre), Mme GENAUX Fanny (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), Mme LAMY Catherine (pouvoir à M RUHAUT Laurent)  <b>APPROUVE</b>  • <b>La délibération 2023-35 en date du 25 octobre 2023 qui annule et remplace la délibération 2020/24 en date du 05 aout 2020</b>
Mise en place de la nomenclature M 57 abrégé	Le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme BERENGER Coralie (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre), Mme GENAUX Fanny

<p>à compter de l'exercice 2024</p> <p><i>Délibération 2023-36</i></p>		<p>(pouvoir à M DELAGRANGE Michel), Mme LAMY Catherine (pouvoir à M RUHAUT Laurent)</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTE</b></p> <p>La nomenclature budgétaire et comptable M 57 abrégé pour le Budget Principal d'Angicourt et son budget ANNEXE EN m 14 (CCAS), à compter du 1 er janvier 2024</p> <p style="text-align: center;"><b>CONSERVE</b></p> <p>Un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1 er janvier 2024</p> <p style="text-align: center;"><b>AUTORISE</b></p> <p>M Le Maire à procéder à compter du 1 er janvier 2024 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de sections.</p> <p style="text-align: center;"><b>PRECISE</b></p> <p>Qu'il n'y aura pas d'amortissements (à l'exception des subventions d'équipements versées). Les frais d'études non suivis de réalisation seront sortis par opération d'ordre non budgétaire par le comptable au vu d'un certificat administratif de l'ordonnateur comme l'autorise la M 57 pour les communes de moins de 3 500 habitants</p> <p style="text-align: center;"><b>AUTORISE</b></p> <p>M Le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération</p>
<p>Portant passation des marchés de travaux relatif à la construction d'un accueil périscolaire et d'un restaurant scolaire</p> <p><i>Délibération 2023-37</i></p>	<p>Le Maire</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme BERENGER Coralie (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre), Mme GENAUX Fanny (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), Mme LAMY Catherine (pouvoir à M RUHAUT Laurent)</p> <p style="text-align: center;"><b>DECIDE</b></p> <p>D'autoriser l'ADTO/SAO à signer les marchés de travaux pour la construction d'un accueil périscolaire et d'un restaurant scolaire, avec les entreprises suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ETS CHAMEREAU</b> Base + PSE 3 de 285 940 € HT soit 343 128 € TTC</li> <li>• <b>CHARPENT'IDEAL</b> Base de 38 000 € HT soit 45 600 € TTC</li> <li>• <b>CARLIER BAUDOIN</b> Base + PSE 3 de 69 908,53 € HT soit 83 890,24 € TTC</li> <li>• <b>MAW</b> Base + PSE 1 de 85 035 € HT soit 102 042, € TTC</li> <li>• <b>GLODT</b> Base 51 879 HT soit 62 254,80 € TTC</li> <li>• <b>MARISOL</b> Base 106 157,90 € HT soit 127 389,48 € TTC</li> <li>• <b>ODH</b> Base 64 750 € HT soit 77 700 € TTC</li> <li>• <b>RAMERY ENERGIES</b> Base 185 000 € HT soit 222 000 € TTC</li> <li>• <b>THEBAULT</b> Base + PSE 1 + PSE 3 71 318,56€ soit 85 582,27 € TTC</li> <li>• <b>CUISINE SERVICE</b> Base + PSE 3 41 452 € HT soit 49 724,40 € TTC</li> <li>• <b>COLAS</b> Base + PSE 4 174 299,03 € HT soit 209 158,84 € TTC</li> </ul>

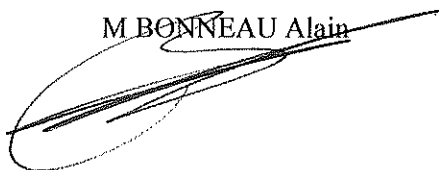
		<b>D'IMPUTER</b>														
<p><i>Autorisation d'emprunt auprès du Crédit Agricole Brie Picardie</i></p> <p><i>Délibération 2023-38</i></p>	<p>Le Maire</p>	<p>Les dépenses aux comptes prévus à cet effet au budget de la commune</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme BERENGER Coralie (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre), Mme GENAUX Fanny (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), Mme LAMY Catherine (pouvoir à M RUHAUT Laurent)</p> <p><b>DECIDE</b></p> <p>De contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole Brie Picardie d'un montant 550 000 €</p> <p><b>APPROUVE</b></p> <p>Les caractéristiques de l'emprunt visé ci-dessus</p> <p><b>AUTORISE</b></p> <p>M Le Maire à négocier librement les conditions financières de prêts (durée, taux, périodicité) avec les établissements bancaires</p> <p><b>AUTORISE</b></p> <p>M Le Maire à signer tout document relatif à l'emprunt ci-dessous</p> <table border="1"> <tr> <td><b>Montant emprunt</b></td> <td>550 000 €</td> </tr> <tr> <td><b>Durée</b></td> <td>25 ans</td> </tr> <tr> <td><b>Taux fixe</b></td> <td>4,74 %</td> </tr> <tr> <td><b>Echéances trimestrielle</b></td> <td>9 416,77 €</td> </tr> <tr> <td><b>Intérêts cumulés</b></td> <td>391 676,46 €</td> </tr> <tr> <td><b>Frais de dossier</b></td> <td>715,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Mise à disposition des fonds</b></td> <td>Sous 3 mois</td> </tr> </table>	<b>Montant emprunt</b>	550 000 €	<b>Durée</b>	25 ans	<b>Taux fixe</b>	4,74 %	<b>Echéances trimestrielle</b>	9 416,77 €	<b>Intérêts cumulés</b>	391 676,46 €	<b>Frais de dossier</b>	715,00 €	<b>Mise à disposition des fonds</b>	Sous 3 mois
<b>Montant emprunt</b>	550 000 €															
<b>Durée</b>	25 ans															
<b>Taux fixe</b>	4,74 %															
<b>Echéances trimestrielle</b>	9 416,77 €															
<b>Intérêts cumulés</b>	391 676,46 €															
<b>Frais de dossier</b>	715,00 €															
<b>Mise à disposition des fonds</b>	Sous 3 mois															
<p>Abandon de parcelle Agence COLLIN au profit de la commune d'Angicourt</p> <p><i>Délibération 2023-39</i></p>	<p>M RUHAUT</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme BERENGER Coralie (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre), Mme GENAUX Fanny (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), Mme LAMY Catherine (pouvoir à M RUHAUT Laurent)</p> <p><b>APPROUVE</b></p> <p>L'acquisition de 6 parcelles C660, C661, C662, C663, E1386, E1675 d'une surface totale de 660 m2 à titre gracieux,</p> <p><b>AUTORISE</b></p> <p>M Le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette opération,</p> <p><b>PROCEDE</b></p> <p>A l'inscription de ces acquisitions de parcelles dans l'inventaire des biens de la commune,</p> <p><b>ASSURE</b></p> <p>Sa gestion conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur</p>														
<p>Bien parcelle M KAIFASZ/Commune d'Angicourt</p> <p><i>Délibération 2023-40</i></p>	<p>M RUHAUT</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme BERENGER Coralie (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre), Mme GENAUX Fanny (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), Mme LAMY Catherine (pouvoir à M RUHAUT Laurent)</p> <p><b>ACCEPTTE</b></p> <p>La cession de terrain offert par M KAIFASZ</p> <p><b>INSCRIT</b></p> <p>Ce don dans l'inventaire de la commune</p>														

		<p style="text-align: center;"><b>ASSURE</b></p> <p>Sa gestion conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur</p> <p style="text-align: center;"><b>AUTORISE</b></p> <p>M Le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la cession de terrain de M et Mme KAIFASZ au profit de la commune</p>
<p><i>Convention de portage foncier entre l'Etablissement Public Local des Territoires Oise &amp; Aisne (EPFLO) et la commune d'Angicourt pour la réalisation de la zone OAP (parcelles D746, D736, D384 rue verte)</i></p> <p><i>Délibération 2023-41</i></p>	<p style="text-align: center;">M RUHAUT</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés Mme BERENGER Coralie (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre), Mme GENAUX Fanny (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), Mme LAMY Catherine (pouvoir à M RUHAUT Laurent) avec</p> <p style="padding-left: 40px;">✓ 2 « abstentions » M Aimé LECLERCQ, Mme PILLON-CARRARA Marie-Laurence</p> <p style="text-align: center;"><b>RECONNAIT</b></p> <p>L'intérêt d'utilité publique de ces parcelles de la commune.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés Mme BERENGER Coralie (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre), Mme GENAUX Fanny (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), Mme LAMY Catherine (pouvoir à M RUHAUT Laurent)</p> <p style="text-align: center;"><b>DECIDE</b></p> <p>Que l'orientation du PLU correspond toujours à un besoin de la commune et réaffirme l'orientation d'aménagement définie sur cette zone</p> <p style="text-align: center;"><b>OPTE</b></p> <p>Pour la mise en place d'un sursis à statuer de 2 ans</p> <p style="text-align: center;"><b>DECIDE</b></p> <p>De déléguer la gestion de ces acquisitions à l'EPFLO, compétent pour la gestion de ce type d'acquisition</p> <p style="text-align: center;"><b>AUTORISE</b></p> <p>M Le Maire à entamer les négociations dans l'intérêt de la commune</p>
<p>Acquisition de parcelle ZC 21</p> <p><i>Délibération 2023-42</i></p>	<p style="text-align: center;">M RUHAUT</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés Mme BERENGER Coralie (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre), Mme GENAUX Fanny (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), Mme LAMY Catherine (pouvoir à M RUHAUT Laurent)</p> <p style="text-align: center;"><b>RECONNAIT</b></p> <p>L'intérêt d'utilité publique de cette parcelle pour la commune.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés Mme BERENGER Coralie (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre), Mme GENAUX Fanny (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), Mme LAMY Catherine (pouvoir à M RUHAUT Laurent) avec</p> <p style="padding-left: 40px;">✓ 1 abstention Mme ALDEBERT Dominique</p> <p style="text-align: center;"><b>ACCEPTTE</b></p> <p>L'acquisition éventuelle de cette parcelle</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés Mme BERENGER Coralie (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre), Mme GENAUX Fanny (pouvoir à M</p>

		DELAGRANGE Michel), Mme LAMY Catherine (pouvoir à M RUHAUT Laurent) <b>AUTORISE</b> M Le Maire à entamer les négociations dans l'intérêt de la commune
Zone humide rue de Bécourt (zone ER4 du PLU)  <i>Délibération 2023-43</i>	M RUHAUT	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme BERENGER Coralie (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre), Mme GENAUX Fanny (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), Mme LAMY Catherine (pouvoir à M RUHAUT Laurent) <b>DECIDE</b> De déléguer la gestion de ces acquisitions à l'EPFLO, compétent dans la gestion de ce type d'acquisition.
<b>Objet</b>	<b>Rapporteur</b>	<b>Informations diverses</b>
Don de 300 € au profit de la commune	Le Maire	Acceptation d'un don de 300 € au profit de la commune d'Angicourt (Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en date du 26/05/2020 Alinéa 7)

La Séance du Conseil Municipal est levée à 20h06

Le Secrétaire de Séance  
M BONNEAU Alain



Le Maire  
Michel DELAGRANGE



